

Souveraineté La Solution inc.

Donner au suivant



Une de mes nombreuses pensées est: Rendre financièrement possible ce qui est mentalement possible de penser.



À la fin des années 1980 soit en 1989 j'ai emprunté tout près de \$10,000.00 aux parents de deux filles qui sont pour moi et ma conjointe comme nos enfants. Un prêt que nous n'avions pas besoin, c'était seulement une tactique pour que les parents des deux filles leur concèdent le montant prêté + à

la même hauteur que nous comme mise de fond comme condition, à la signature d'un contrat chez un notaire pour l'achat d'une maison. Mais les filles n'étaient pas prêtes, j'ai remis le prêt. Mais la situation à aider mes filles à passer de locataire à propriétaire me trottait dans la tête comme une obligation. Après calculs et écrits je suis arrivé à une conclusion. J'ai dit à ma conjointe nos filles vont faire autant de sacrifices que nous mais pas les mêmes. Nous Québécois sommes riches de plusieurs milliards de dollars en valeur foncière.

Le concept est fort simple: On devrait avoir le droit de voir et de demander à notre directeur de Caisse Populaire comment qu'il peut nous prêter en prenant en considération notre âge, la valeur de la maison moins l'hypothèque s'il y en a une. Le directeur demandera comment vous le voulez. Réponse de l'emprunteur : Versez dans notre compte selon les dires d'un notaire quand il aura en sa possession une entente signée de moi sur un document présenté par nos enfants.

L'institution envoie à tous les mois à l'investigateur qui a signé le document de don, un état de compte avec les intérêts. Le remboursement de l'emprunt avec intérêts de ce contrat serait payable lorsque le signataire du dit contrat n'est plus propriétaire de la propriété, décède, vende ou excède la valeur de la propriété ou des raisons de forces majeures.

Vous pouvez lire cette proposition dans le mémoire, déposé le 23 février 1995, sur le site de la compagnie à but non lucratif : Souveraineté La Solution inc.: www.souverainetelasolution.com, sur la page d'introduction à droite dans le menu accueil sous l'article (documents) en bas de la page dans la section mémoires, MÉMOIRE de 1995 dans le bas de la p. 5, la proposition précisait toutes sortes de maisons (mobiles, modulaires, préfabriqués, conventionnelles, etc.).

